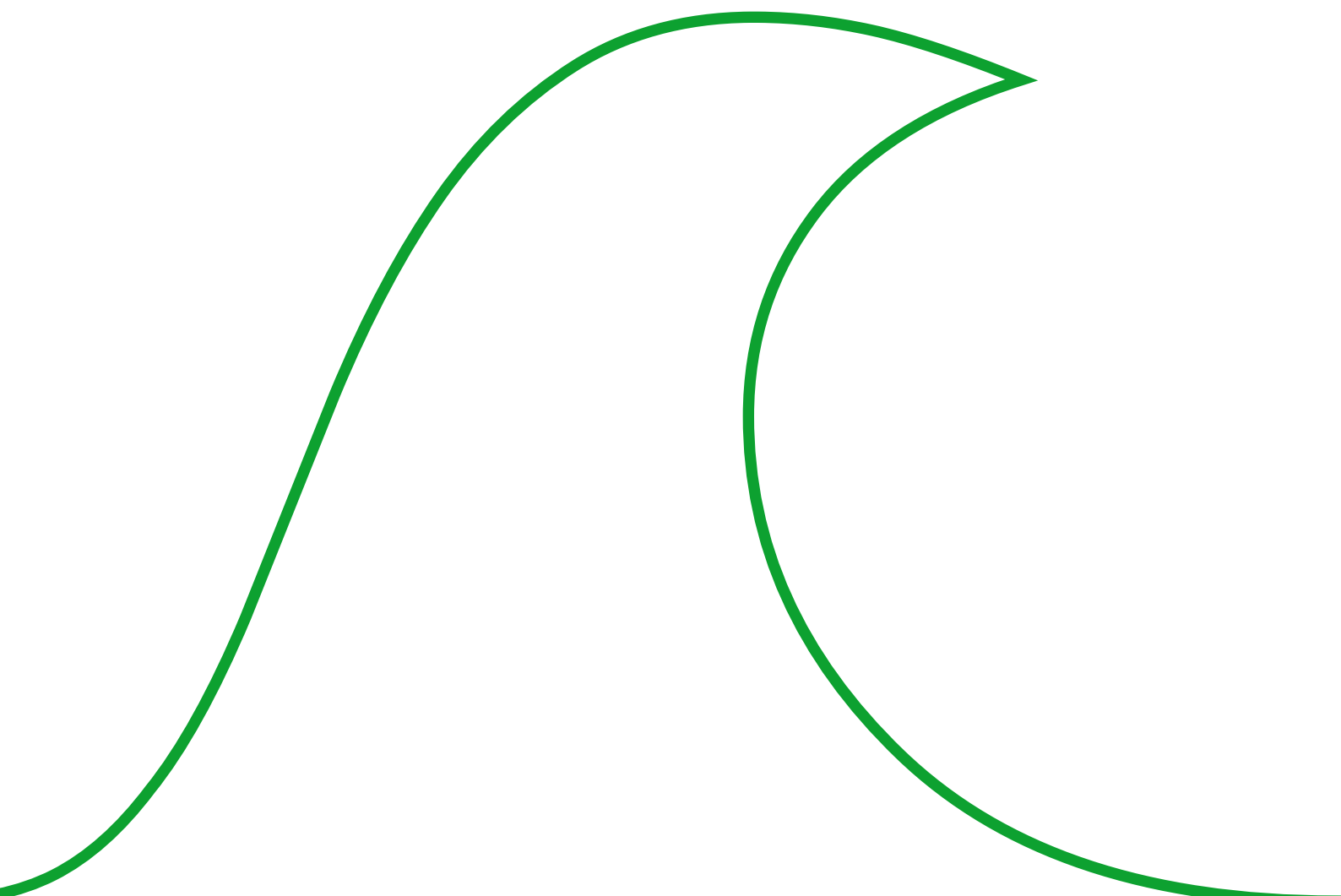


CAISSE DE PENSIONS PANVICA

Une œuvres de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

Rapport résumé 2022





Chères personnes assurées, chères entités employeuses,

Après une année 2021 tout à fait positive, 2022 n'a pas été avare de difficultés. La guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'interruption des chaînes d'approvisionnement et la montée de l'inflation ont fortement influencé les marchés financiers. En bref, l'année boursière a été difficile, ce qui a lourdement pesé sur toutes les œuvres de prévoyance.

La caisse de pensions PANVICA a elle aussi été fortement touchée par les évolutions négatives survenues sur les marchés boursiers et financiers. Notre caisse de pensions a subi une perte globale d'environ 7 % sur les capitaux de placement, ce qui n'est malheureusement pas réjouissant. Toutefois, la santé de notre caisse de pensions demeure bonne par rapport à d'autres. Fin 2022, le degré de couverture de la caisse de pensions PANVICA était encore nettement positif, à 113,14 %. Les chiffres le montrent : même en période difficile, notre caisse de pensions se distingue par son financement satisfaisant et sa grande stabilité.

Si la caisse de pensions PANVICA a mieux clôturé que d'autres une année 2022 difficile, c'est aussi grâce au modèle d'assurance semi-autonome dont nous profitons grâce à notre affiliation à la fondation collective proparis. Tandis que nous gérons 52 % de la fortune de placement sous notre propre responsabilité, les 48 % restants sont garantis par des assurances et rémunérés de manière fixe. Cette couverture permet d'amortir, du moins partiellement, les pertes subies durant les années boursières défavorables, malgré les fluctuations et les incertitudes. En 2022, nous avons donc obtenu un résultat des placements d'environ deux points de pourcentage supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble des caisses de pensions suisses.

Le thème de la disparition des caisses de pensions nous a également occupés durant l'exercice 2022. Une évolution qui concerne en particulier les petites caisses propres aux entreprises. Ces dix dernières années, une caisse de pensions sur trois a été liquidée. Parallèlement, les institutions collectives gagnent en importance. Elles constituent la meilleure solution pour de nombreuses petites caisses de pensions. En effet, une taille importante est synonyme de stabilité et de sécurité. Les risques sont plus largement diversifiés et le poste des coûts pour la gestion de la caisse de pensions peut être réparti sur une base plus vaste. C'est pourquoi notre caisse de pensions PANVICA est affiliée depuis des années à proparis, la fondation collective des arts et métiers suisses. Une solution qui s'est avérée résistante, même en 2022, qui a été une année difficile.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, même durant cette année compliquée, ont veillé par leur travail engagé à la sécurité de nos assurés, même en cette période d'incertitudes et de turbulences. En un mot : vous pouvez compter sur PANVICA.

Roland Räber

Caisse de pensions PANVICA
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Placements	350 189 892.80	377 951 962.19
Liquidités	17 191.95	535.89
Créances et prêts	18 731 475.85	16 055 514.30
Titres	331 441 225.00	361 895 912.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
Compte de régularisation actif	2 270 755.65	803 133.95
Actifs provenant de contrats d'assurance	330 519 077.00	340 125 571.00
Actifs	682 979 725.45	718 880 667.14

Passifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Engagements	2 970 126.64	4 170 065.79
Prestations de libre passage et rentes	2 923 336.64	4 025 413.59
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	46 790.00	144 652.20
Compte de régularisation passif	607 393.20	758 033.70
Réserves de cotisations de l'employeur	4 375 147.60	2 972 451.40
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	4 375 147.60	2 972 451.40
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
Provisions non techniques	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	596 629 722.65	572 824 883.40
Capitaux de prévoyance des actifs	207 185 552.65	191 067 471.40
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	28 535 374.00	14 636 983.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	330 519 077.00	340 125 571.00
Provisions techniques	30 389 719.00	26 994 858.00
Réserves de fluctuation de valeurs	78 397 335.36	85 153 856.00
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	–	53 001 376.85
Situation en début de période	53 001 376.85	85 299 321.52
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–53 001 376.85	–32 297 944.67
Passifs	682 979 725.45	718 880 667.14

	01.01.–31.12.2022 en CHF	01.01.–31.12.2021 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	45 816 381.69	43 059 845.32
Cotisations des salariés	20 793 639.20	20 489 687.31
Cotisations des employeurs et des indépendants	20 804 592.50	20 509 554.77
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–1 351 910.05	–1 296 192.75
Primes uniques et versements supplémentaires	2 405 863.85	1 554 121.44
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	2 754 606.25	1 382 114.00
Subsides du fonds de garantie	409 589.94	420 560.55
Prestations d'entrée	38 872 469.95	30 478 633.45
Apports de libre passage	36 862 125.90	26 481 239.95
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	2 010 344.05	3 997 393.50
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	84 688 851.64	73 538 478.77
Prestations réglementaires	–30 258 600.45	–26 039 842.75
Rentes de vieillesse	–12 772 692.85	–12 407 570.25
Rentes de survivants	–1 726 764.50	–1 586 927.15
Rentes d'invalidité	–3 553 274.25	–3 558 742.65
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–11 826 888.85	–9 164 518.25
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–378 980.00	677 915.55
Prestations de sortie	–49 154 807.05	–64 217 815.40
Prestations de libre passage en cas de sortie	–48 094 926.65	–63 150 992.60
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–1 059 880.40	–1 066 822.80
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–79 413 407.50	–90 257 658.15
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	–34 814 029.45	–230 469 389.65
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–9 564 369.60	–180 072 584.40
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–13 898 391.00	–14 636 983.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	–3 394 861.00	–26 994 858.00
Rémunération du capital épargne	–6 553 711.65	–8 679 043.00
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–1 402 696.20	–85 921.25
Produits de prestations d'assurance	36 389 782.90	249 135 164.64
Prestations d'assurance	28 545 736.90	225 810 481.45
Part d'excédents provenant des assurances	7 844 046.00	23 324 683.19

	01.01.–31.12.2022 en CHF	01.01.–31.12.2021 en CHF
Charges d'assurance	-8 523 402.35	-12 836 128.93
Produits de prestations d'assurance	-7 763 113.25	-7 725 249.25
– Prestations d'assurance	–	–7 287.15
– Part d'excédents provenant des assurances	-6 836 949.00	-6 879 073.10
– Primes pour frais de gestion brutes	-926 164.25	-838 889.00
Apports uniques aux assurances	-435 315.00	-4 790 550.03
Cotisations au fonds de garantie	-324 974.10	-320 329.65
Résultat net de l'activité d'assurance	-1 672 204.76	-10 889 533.32
Résultat net des placements	-55 449 097.38	35 845 726.15
Résultat des liquidités	33.37	-5 497.91
Résultat des créances et prêts	1 022.00	7 298.84
Résultat des titres	-54 474 083.75	36 634 925.22
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	–
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	–	–
Frais de gestion de fortune	-976 069.00	-791 000.00
Dissolution / constitution de provisions non techniques	–	–
Autres produits	15 649.25	7 106.83
Produits de prestations fournies	–	–
Autres produits	15 649.25	7 106.83
Autres charges	-16 297.07	-179 765.38
Frais de gestion	-2 635 947.53	-2 369 623.55
Administration générale	-2 534 212.23	-2 308 052.05
Frais de marketing et de publicité	–	–
Activités de courtage	–	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-89 920.30	-50 450.50
Autorités de surveillance	-11 815.00	-11 121.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	-59 757 897.49	22 413 910.73
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	6 756 520.64	-54 711 855.40
Excédent de produits / charges	-53 001 376.85	-32 297 944.67

Forme juridique et but

La Caisse de pensions PANVICA est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Organe suprême, direction et droit de signature

La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Räber Roland	Président ¹	Représentant des empl.	2020–2023
Müller Alois	Vice-président	Représentant des sal.	2020–2023
Affentranger David	Membre	Représentant des sal.	2020–2023
Graf Julian	Membre ²	Représentant des empl.	2020–2023
Hotz Silvan	Membre	Représentant des empl.	2022–2023
Kogler Stefan	Membre	Représentant des sal.	2020–2023
Lang Roger	Membre	Représentant des sal.	2020–2023
Lusser Fabian	Membre	Représentant des sal.	2022–2023
Ohnmacht Wilhelm	Membre	Représentant des empl.	2022–2023
Wellauer Urs	Membre	Représentant des empl.	2020–2023

¹ élu président lors de la séance de la commission de l'assurance du 21.11.2022, précédemment membre

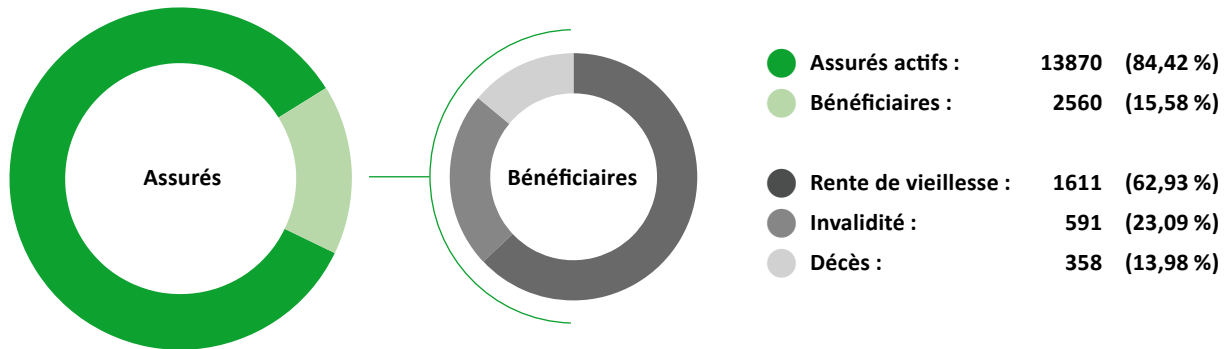
² Fonctions de président jusqu'au 21.11.2022

Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de compensation AVS panvica Talstrasse 7, Postfach 514, 3053 Münchenbuchsee
Téléphone	031 388 14 88
E-mail	info@panvica.ch
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS panvica Gérante de la Caisse de pensions : Beatrice Jordi
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	T+R AG, Gümligen Réviseur principal : Rita Casutt
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Jean-Claude Bregnard
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Yuliya Saxer

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires



8,6

Assurés actifs, par rente de vieillesse

-7,19 %

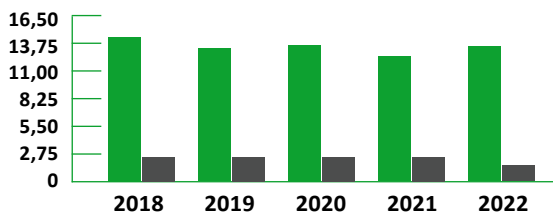
Rendement net des placements

1073

Entreprises

Structure actifs / bénéficiaires de rentes

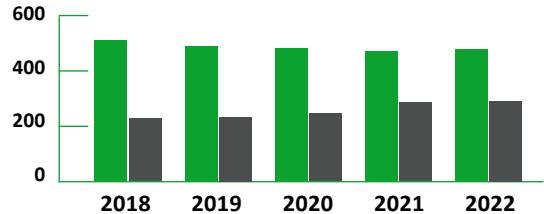
(Nombre en milliers)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

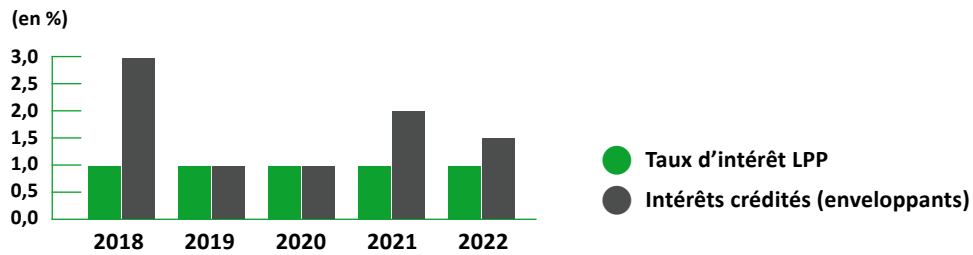
Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes

(En millions de CHF)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2022, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 1,50 % (année précédente 2,00 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

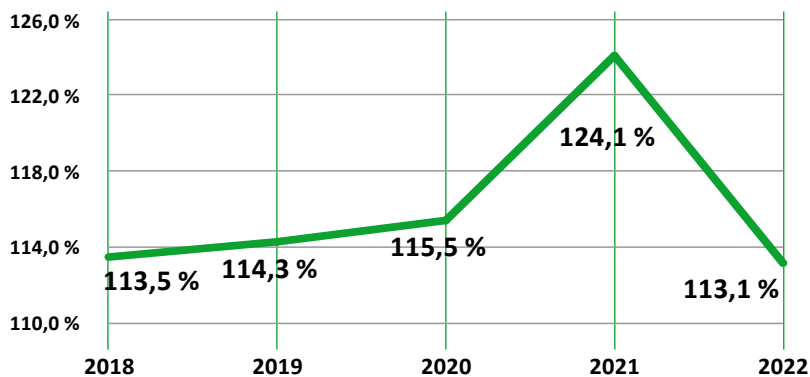
La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

Avoir de vieillesse LPP :
CHF 389 784 530

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 99 946 872



Degré de couverture au 31.12.

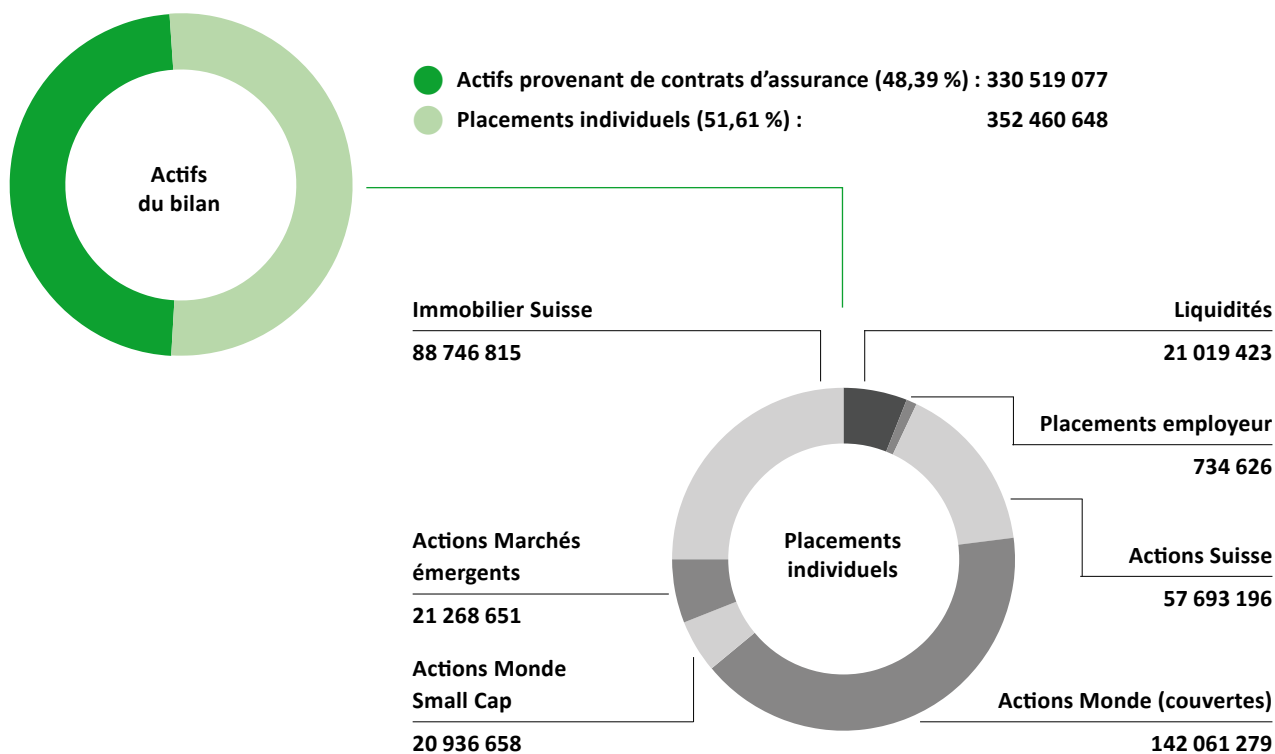


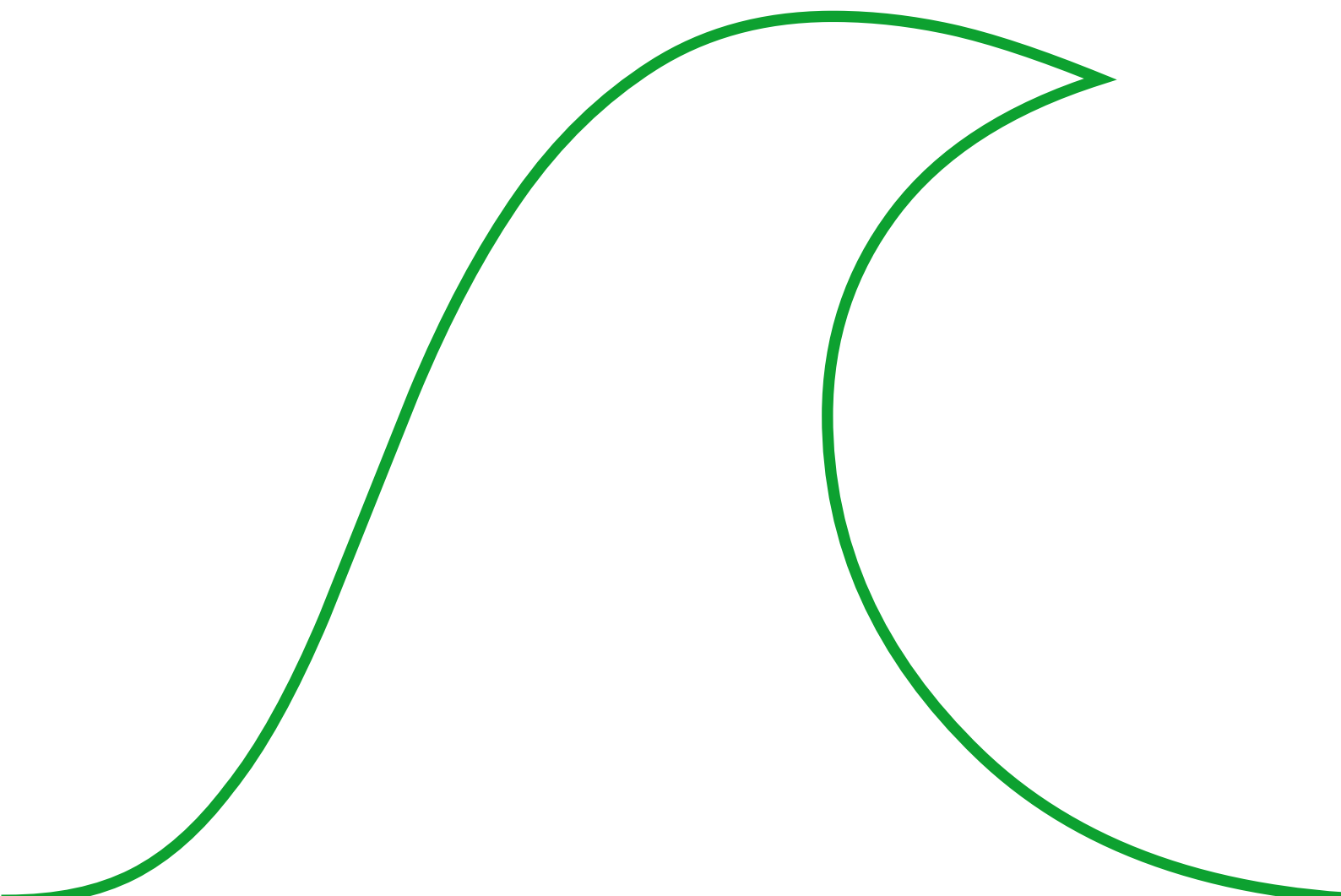
93,7 %
Réserve de fluctuation de valeurs cibles

100 %
Transparence des coûts

0,28 %
Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 682 979 725





Caisse de pensions PANVICA

Talstrasse 7 | Postfach 514 | 3053 Münchenbuchsee
031 388 14 88 | info@panvica.ch
www.panvica.ch

